

## SESSION PLÉNIÈRE DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022

### Vœu relatif aux Instituts Médico-Éducatifs

**Auteurs du vœu : Florence Abadie, Leslie Saliot et Laurence Mercier**

**Groupe Union du Centre et de la Droite**

Monsieur le Président,

Sur l'ensemble du territoire, les jeunes écoliers, collégiens et lycéens porteurs de handicap voient leurs parcours scolaires bouleversés par l'absence de place au sein d'établissement adaptés pouvant les accueillir.

L'apprentissage pour des enfants qui sont porteurs de handicaps lourds, est un défi qui nécessite une prise en charge adaptée. Afin d'éviter des décrochages et des ruptures profondes avec le système scolaire, cette prise en charge doit également se faire le plus tôt possible.

Trop souvent, les enfants porteurs de handicap lourd sont intégrés au sein de parcours scolaires dit « ordinaires » pour quelques heures par jour seulement faute de dispositifs adaptés pour les accueillir. Les équipes éducatives évoquent le manque de moyens qui les empêchent d'aller plus loin dans l'accompagnement des enfants.

Si ce type de réponse tend à se généraliser, (des budgets alloués et du manque de personnel formés dans les écoles dites « ordinaires »), il n'en demeure pas moins que cette situation reste inacceptable pour les enfants comme pour leurs parents, sur qui repose l'écrasante majorité de la charge éducative.

Les conséquences sont terribles et génèrent de forts déséquilibres entre les enfants et pour leurs familles.

Il est aussi question pour tous ces élèves, de maintenir un degré d'autonomie en fonction de leur handicap et de leur garantir un accès à l'éducation qui est un droit fondamental. L'essence même de structures et de dispositifs éducatifs adaptés est d'assurer une meilleure inclusion envers personnes porteuses de handicap dans la société.

Ces élèves n'aspirent qu'à une chose, mener une vie la plus normale possible. Mais face à des délais de prise en charge longs de plusieurs années pour intégrer un Institut Médico-Éducatif, les enfants porteurs de handicap lourd et leurs familles se retrouvent dans une impasse.

La stratégie mise en place par l'État depuis 2018 vise à rendre plus accessible et plus adapté l'accès à l'école. Cependant face au manque de place pour les accueillir au sein des Instituts Médico-Éducatifs, beaucoup trop d'enfants qui pour l'heure ne peuvent pas s'inscrire dans une journée de classe ordinaire, sont sans solution.

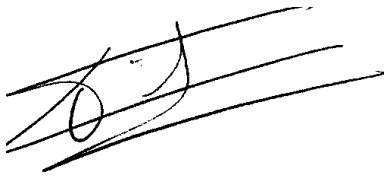
Le droit à l'éducation est un droit fondamental et tous nos enfants doivent pouvoir en bénéficier. Mais la

situation est loin de refléter cette volonté qui se situe bien loin de la « généralisation » d'accès à l'école pour tous.

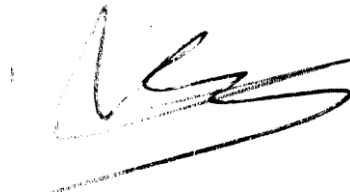
**Ainsi, le Conseil Départemental formule le vœu suivant auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et du Ministre de la Santé :**

***Le Conseil Départemental demande la réouverture de places d'accueil de jour au sein des Instituts Médico-Éducatif ainsi que la création de postes de professionnels accompagnant pour que chaque enfant porteur de handicap dispose d'un accès à l'école.***

**Laurence MERCIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LM', written over several horizontal lines.

**Florence ABADIE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FA', written over several horizontal lines.

**Leslie SALIOT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LS', written over several horizontal lines.